DROITS UNIVERSITAIRES 2026-2027

LICENCE 2e ANNÉE

SANS DÉPART À L'ÉTRANGER

Les droits universitaires sont calculés en fonction des revenus des familles et du nombre de parts fiscales selon la formule suivante* :

	PART FIXE	PART VARIABLE	PLAFOND
SIMPLE CURSUS Droit, économie et gestion, histoire, lettres, mathématiques, physique, sciences de la vie, sciences pour la santé	**3 960 €**	**REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE / NOMBRE DE PARTS X 0,122**	**8 190 €**
DOUBLE LICENCE Droit/Éco-gestion - Droit/Lettres - Droit/Science po - Histoire/ Droit - Histoire/Science po - Lettres/Histoire	**5 910 €**		**8 850 €**
DOUBLE CURSUS* *En partenariat avec l'IPC Paris* Droit /Philosophie Science politique /Philosophie	**8 360 €**		

• Calculez vos droits universitaires :

En appliquant à notre formule votre revenu fiscal de référence et votre nombre de parts que vous trouverez sur votre avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024.

Exemple de simulation :

En deuxième année de licence de droit, pour une famille de 3 enfants (4 parts) dont le revenu fiscal de référence est de 40 000 €, les frais de scolarité seront de 5 180 €.

↳ **Rendez-vous sur notre site ices.fr pour connaître le montant de vos frais de scolarité à l'aide de notre simulateur en ligne**

• Détail des droits universitaires pour une inscription en licence 2e année :

↳ **Droits d'inscription : 590 €** versés à l'inscription universitaire (frais **non remboursables**), inclus dans le coût des droits universitaires.

↳ **Frais de scolarité annuels** variables en fonction du cursus *(cf. Tableau)*

Les frais de scolarité font l'objet d'une facturation annuelle. Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité soit :

↳ **En une seule fois,** par chèque ou virement, à réception de la facture : octobre

↳ **En deux échéances** par chèque ou virement : octobre et février

↳ **En 9 mensualités** par prélèvement d'octobre à juin

*Un **escompte de 100 € sur les frais de scolarité** sera accordé pour tout paiement annuel encaissable au plus tard le 31 octobre de l'année universitaire en cours.*

Excepté pour les doubles cursus en partenariat avec l'IPC dont les droits universitaires sont fixes.